

AVIS DE MOTION

Extrait conforme du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, MRC de Charlevoix-Est, tenue le 15^e jour du mois de janvier 2023 à 20 h, à laquelle assemblée il y avait quorum.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° VC-467-24

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de rémunération ;

ATTENDU QU'un règlement VC-467-23 relatif au traitement des élus a été adopté le 13 février 2023;

ATTENDU QU'il a lieu de modifier ce règlement afin d'intégrer un article concernant une allocation de communications au maire;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-467-24 modifiant le règlement VC467-23 relatif au traitement des élus municipaux.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

DONNÉE À CLERMONT

CE 19^e jour du mois de janvier 2024.



France D'Amour, directrice générale